

Ma Vie

au Pays du Mont-Blanc

Combloux • Les Contamines-Montjoie • Cordon • Demi-Quartier • Domancy • Megève • Passy • Praz-sur-Arly • Saint-Gervais • Sallanches





Une nouvelle année scolaire s'est écoulee et c'est déjà le temps de penser à préparer la prochaine rentrée. Dans un souci permanent de faciliter le quotidien de nos usagers, nous vous proposons désormais d'inscrire en ligne au transport scolaire vos enfants. Déjà en congé ? Ou indisponible en journée ? Vous pouvez désormais réaliser plus facilement cette démarche. Comme je le rappelle souvent nous sommes une intercommunalité de services. Nous nous adressons à tous, aux familles mais aussi aux jeunes. Nous souhaitons faciliter les accès aux remontées mécaniques du territoire. Grâce aux communes et aux remontées mécaniques, nous avons élargi les possibilités du Pass scolaire : pour ses 10 ans, tous les bénéficiaires du Pass pourront accéder cet été aux remontées mécaniques. Une belle avancée !

Notre Communauté de Communes aide également les citoyens qui se lancent et qui créent ou reprennent une entreprise. Nous avons une économie dynamique et ils en font partie : c'est un engagement fort que nous devons poursuivre pour conserver et valoriser tous les atouts de notre territoire. Vous pourrez découvrir les structures spécialistes que nous avons choisis de soutenir.

Je vous souhaite à tous de passer un très bel été au Pays du Mont Blanc

Georges MORAND

Président de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc

Le magazine est édité par

la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc

648, chemin des Prés Caton - 74190 Passy -

Tél. : 04 50 78 12 10

Directeur de la publication : Georges MORAND

Co-directeur : David BEN SADOUN

Rédaction, conception graphique et réalisation : Service Communication - infographie

Crédit Photo : © CCPMB / G.Lansard / Contrefish /

J.P. Pregevole / Fotolia / Cordon - Festival du Baroque du Pays du Mont-Blanc

Dépôt légal à parution : à venir -

Tirage : 26 000 exemplaires - ISSN : à venir

"Ma Vie" est distribuée gratuitement dans tous les foyers

des 10 communes. Impression sur papier recyclé

Les informations relayées dans ce bulletin sont susceptibles

d'être modifiées en fonction des décisions prises

par les élus intercommunaux.

Actualité de l'intercommunalité

TOUR DE FRANCE CYCLISTE



En juillet, rendez-vous dans vos boîtes aux lettres pour découvrir une édition spéciale du **Ma Vie**, consacrée uniquement à la circulation pendant le passage du Tour de France (10 juillet Étape du Tour et les 21, 22 et 23 juillet le Tour de France au Pays du Mont-Blanc).

Transport



FACILIBUS un fonctionnement en règles

Près de 3 ans après le lancement du Facilibus, c'est l'occasion de rappeler que les usagers ont quelques règles à respecter. Pour garantir le bon fonctionnement du service de transport à la demande, les utilisateurs sont invités à se rendre à l'arrêt 3 minutes avant l'arrivée du véhicule. Seule une descente à l'arrêt réservé est autorisée... quelques rappels pour confirmer la qualité de service déjà très largement plébiscité sur nos 10 communes et permettre un fonctionnement optimal du service.

Pour connaître le service, rendez-vous sur www.facilibus.fr

Abattoir

L'Abattoir du Pays du Mont-Blanc, se préoccupe du bien-être animal

En réaction aux scandales sur le fonctionnement de certains abattoirs, il est nécessaire de rappeler que celui du Pays du Mont-Blanc, situé à Megève, est au contraire, reconnu pour son engagement dans la prise en compte du bien-être animal.

En 2016, grâce au respect des procédures, la préfecture de Haute-Savoie classe notre abattoir en catégorie B, la meilleure pour un établissement de ce type. En effet, sa rénovation en 2012 et la formation de son personnel ont été axées sur le respect de la réglementation sanitaire et du bien-être animal. Chaque jour de production un technicien des services vétérinaires et un vétérinaire veillent à l'application des normes. Deux vétérinaires venus inspecter l'abattoir mi-avril, à la demande du ministre de l'agriculture, n'ont relevé aucune anomalie dans son fonctionnement.

Jeunesse

Séjours transfrontaliers

Cet été, les jeunes du Pays du Mont-Blanc auront à nouveau l'occasion de participer aux Séjours transfrontaliers. Ces randonnées autour du Mont-Blanc en compagnie de jeunes italiens et suisses, encadrées par des professionnels de la montagne sont l'occasion de découvrir le massif, la faune et la flore locale ainsi que différentes professions qui s'y exercent (glaciologue, gardien de refuge ...).

Renseignements et inscriptions : f.amelot@ccpmb.fr



REJOIGNEZ-NOUS SUR FACEBOOK

Pour connaître les activités de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc, ses actualités, ses informations pratiques ou les événements intercommunaux rendez-vous sur la page « **Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc** » - organisme communautaire.

Une manière simple de suivre l'intercommunalité.



1



2



3



4

1. GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PROTECTION DES INONDATIONS

Le SM3A, chargé par la CCPMB de mettre en œuvre la compétence GEMAPI effectue des travaux d'entretien des cours d'eau du territoire afin de limiter les risques liés aux inondations.

2. RANDONNÉE : TOUR DU PAYS DU MONT-BLANC

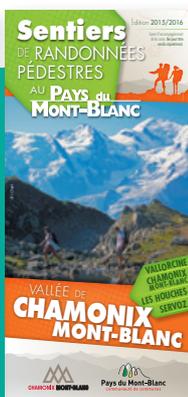
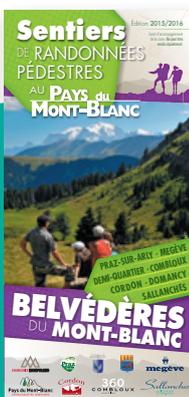
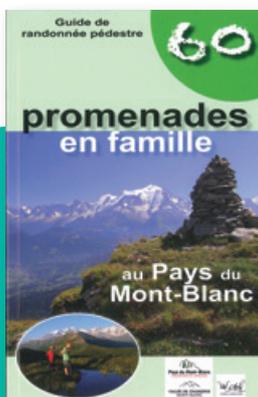
Afin de promouvoir la randonnée au Pays du Mont-Blanc, les Communautés de Communes Pays du Mont-Blanc et de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc ont développé un site internet pour aider les randonneurs à planifier leur parcours et réserver leurs hébergements en refuge. Cet outil, réalisé grâce au soutien de l'Assemblée des Pays de Savoie et de la Région a été présenté aux gardiens de refuges du Tour du Pays du Mont-Blanc le 10 mai 2016.

3. MOBILITÉ AU PAYS DU MONT-BLANC

La CCPMB a bénéficié de l'aide d'experts pour étudier la possibilité de développer des itinéraires cyclables sur son territoire grâce à la Région. Une réunion de concertation a été organisée le 19 mai 2016 pour étudier les itinéraires envisageables.

4. ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

La Communauté de Communes a été désignée par la préfecture pour accueillir les Grands Passages, des rassemblements des gens du voyage, cet été. Elle a donc engagé des travaux d'aménagement du terrain réquisitionné pour les recevoir dans les meilleurs conditions.



Au Pays du Mont-Blanc, on randonne en famille ou entre amis.
Plus de 150 idées de promenades à retrouver dans les offices de tourisme du Pays du Mont-Blanc.

À votre Service

184

demi-journées d'animation

auprès des écoles par les animateurs nature de la CCPMB au cours de l'année scolaire 2015/2016.

Soit 37 % de plus qu'en 2014/2015.

SUR INTERNET

L'actu de la Com'Com :
www.ccpmb.fr
et sur Facebook

La qualité de l'air de votre commune :
www.air-rhonealpes.fr

PENSION CANINE

Parcours ludique

La pension canine propose un parcours santé ludique aux chiens pensionnaires. 12 € les 20 minutes

Réserver une place pour la pension de votre chien :
www.chenil-mont-blanc.com

PISCINE INTERCOMMUNALE AU PARC THERMAL DU FAYET

Ouverture en période scolaire

Lundi 12h à 14h

Jeudi 12h à 13h30

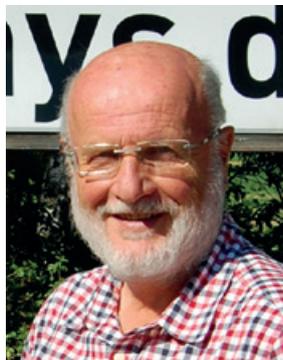
Vendredi 12h à 14h et 18h à 21h30 *

* fermeture de la caisse à 20h30

Samedi 14h à 17h

La piscine sera fermée durant les vacances d'été

Pass scolaire : en route pour l'été



Jean BERTOLUZZI Vice-Président en charge du sport, des équipements et de l'accès aux services

Pour ses 10 ans, le Pass Scolaire devient annuel : désormais les jeunes munis du Pass pourront emprunter tout l'été les remontées mécaniques du territoire ouvertes. Une bonne manière d'offrir toujours plus de service aux habitants du territoire.

Pourquoi avez-vous fait le choix d'élargir les possibilités du Pass Scolaire ?

Nous souhaitons le faire fonctionner en été dans un souci permanent d'offrir toujours plus de service à nos usagers. Le Pass permet d'emprunter les remontées mécaniques du territoire ouvertes au public à cette période*. Nos jeunes usagers pourront en profiter pour pratiquer les activités estivales proposées par nos stations (alpinisme, vtt, ...) ou simplement pour faire de la randonnée et découvrir toutes les beautés de notre territoire

Comment cela fonctionnera cet été ?

Seuls les jeunes ayant déjà acheté leur Pass Scolaire cet hiver pourront bénéficier de ces nouveaux services. Les sociétés de remontées mécaniques ne fonctionnant que partiellement, leur organisation ne

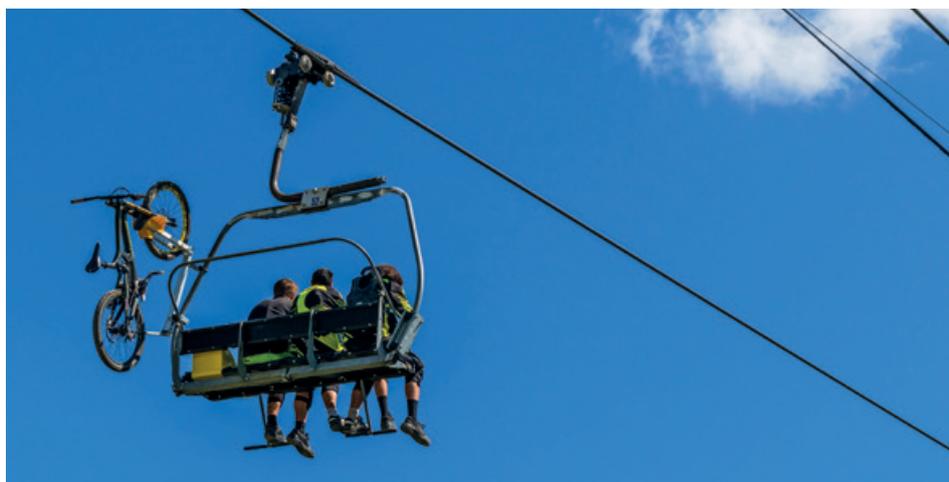
permettra pas la vente de Pass pendant l'été.

Comme en hiver, les jeunes devront présenter leur Pass Scolaire avant d'accéder aux installations. Il est important de préciser que ce sont bien les remontées mécaniques ouvertes au public sur les communes de la Communauté de Communes Pays du Mont Blanc, de la Vallée de Chamonix et de La Giettaz qui sont accessibles.

Des festivités marqueront-elles les 10 ans du Pass Scolaire ?

Oui, et pour célébrer la longévité de cette belle opération, deux journées spéciales seront organisées en juillet et en août. Les bénéficiaires du Pass seront invités à découvrir les activités à pratiquer grâce aux remontées mécaniques ouvertes cet été au Pays du Mont-Blanc. ■

*renseignements auprès des offices touristes ou des sociétés de remontées mécaniques



Tous derrière les créateurs d'entreprises

Chaque année, de nombreuses entreprises sont créées sur les 10 communes de la Communauté de Communes. Nos atouts - infrastructures de valeur, proximité de villes d'envergure internationale, cadre de vie - génèrent une dynamique qui incitent les entrepreneurs à franchir le pas et à s'établir sur notre territoire. Pour participer à cet élan bénéfique, la Communauté de Communes apporte son soutien aux associations locales d'aide aux créateurs d'entreprises.

« En tant que service public, nous avons conscience que notre rôle est d'aider et de soutenir les personnes qui créent ou reprennent une société sur notre territoire. C'est une richesse qu'il est nécessaire d'entretenir et de valoriser. Nous nous y employons, » explique Georges Morand, Président de la Communauté de Communes. La Communauté de Communes s'implique donc aux côtés des acteurs locaux opérationnels dans le soutien des entrepreneurs.

Depuis 2008, la Région Rhône-Alpes porte l'initiative « Je Crée en Rhône-Alpes », un réseau d'échange entre les structures liées à la création d'emploi comme la Chambre des métiers, la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Maison de l'Emploi... Son but est de simplifier les démarches des créateurs ou des repreneurs d'entreprises en les orientant vers les organismes appropriés. La CCPMB s'est engagée dans cette démarche aux côtés des communautés de communes voisines.

Des conseils pour une meilleure pérennité des entreprises

Au sein de ce réseau, l'intercommunalité apporte tout particulièrement un soutien financier à des actions qui permettent d'organiser des ateliers et des formations, d'accompagner individuellement les créateurs d'entreprises et de les orienter vers les bons interlocuteurs tout au long de leurs démarches.

Depuis 2014, elle verse également une subvention annuelle à Initiative Faucigny Mont-Blanc. Membre du réseau national d'aide à la création d'entreprises, cette association a pour mission



principale l'octroi de prêts d'honneur : prêt personnel à taux 0, de 2 000 € à 15 000 € sans garantie personnelle, destiné à tous les créateurs et repreneurs d'entreprises (demandeurs d'emploi, salariés...).

Cette association offre également un accompagnement gratuit au démarrage des projets par des spécialistes de l'entreprise et un parrainage par un professionnel. « Initiative Faucigny Mont Blanc est un atout pour notre territoire. Nous avons déjà constaté que 83 % des entreprises soutenues sont toujours en activité 3 ans après contre 63 % en Haute-Savoie » commente Georges Morand. « Notre soutien à la création d'entreprises fonctionne et confirme totalement notre intérêt pour l'entrepreneuriat » ajoute-t-il. ■

5955

établissements*

dont 3002 entreprises commerciales et sociétés civiles

(inscrites au RCS)**INSEE 2013

577

créations d'entreprises* en 2014

15

entreprises

accompagnées par Initiative Faucigny Mont-Blanc correspondant à 26 emplois créés en 2015

*Toutes formes juridiques et tous secteurs d'activité confondus

**Registre des Sociétés...



Transports scolaires : en route pour une nouvelle année

Martine PERINET

Vice-Présidente en charge des transports et déplacements

Inscriptions en ligne, maintien des tarifs à l'identique, informations sur les perturbations de circulation des bus,... pour la prochaine rentrée, la Communauté de Communes donne la priorité à la qualité de service du Transports scolaires. Un service rendu aux familles du territoire.

Comment s'annonce la rentrée du Transport scolaire de la CCPMB ?

Depuis plusieurs mois déjà, nos équipes de la Communauté de Communes travaillent pour préparer l'organisation du transport scolaire pour l'année 2016-2017. Notre objectif premier est d'adapter perpétuellement le transport scolaire aux familles. Nous devons faciliter l'utilisation de ce service pour tous ses usagers. C'est dans ce sens que je suis ravie de vous annoncer que dorénavant les parents pourront inscrire leur enfant directement en ligne sur notre site internet. Ils pourront donc le faire à distance, à n'importe quelle heure, chez eux ou en villégiature, sans se rendre dans nos locaux (sauf cas particuliers).

Au quotidien, nous prenons également soin depuis quelques mois d'informer plus largement sur notre site internet - www.ccpmb.fr - des perturbations de circulation. Même si bien évidemment nous continuons toujours d'avertir par courrier ou par téléphone les parents directement concernés.

Cette attention pour les familles se traduit-elle également autrement ?

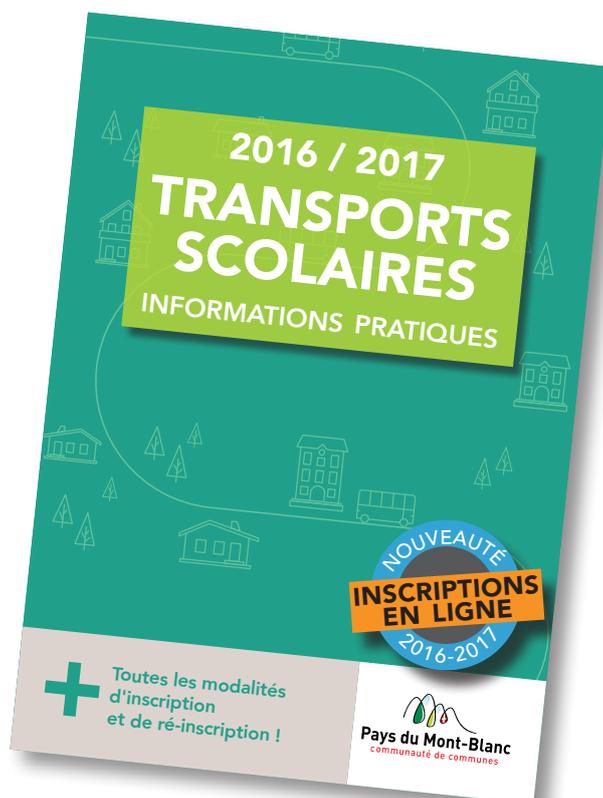
Effectivement nous nous préoccupons de maintenir le service à un prix accessible. Nous avons donc fait le choix, après une augmentation des frais d'inscription en 2015, de les maintenir à l'identique cette année. Il s'agit d'une participation qui ne représente que 10 % environ du coût réel du transport.

Pour la rentrée 2016, nous gardons le même fonctionnement : nous avons conservé le tarif préférentiel à 120 Euros pour les inscriptions anticipées, avant le 15 juillet. Au-delà, les inscriptions se font au tarif normal de 155 Euros. L'année dernière ce fonctionnement a permis de réaliser la majorité des inscriptions avant l'été, ce qui facilite l'organisation des transports. En effet, ce ne sont pas moins de 3000 élèves que nous transportons quotidiennement sur nos 10 communes. Cela demande donc beaucoup d'organisation en

amont et au quotidien. Au cours de l'été, nos équipes sont chargées de saisir dans la base de données du Département l'ensemble des élèves et des circuits associés.

Vous parlez du Département, le transport scolaire est intimement lié à lui ?

Oui, en effet, le Département a confié l'organisation quotidienne du transport scolaire à la Communauté de Communes Pays du Mont Blanc. Il reste décisionnaire sur la gestion et la création de lignes ainsi que sur l'aménagement des arrêts. La Communauté de Communes échange également avec d'autres



Retrouvez les informations concernant les inscriptions au transport scolaire dans le guide édité par la CCPMB

partenaires comme les Communautés voisines. Pour la rentrée 2016/2017, les élèves résidant sur les Communauté de Communes Cluses Arve et Montagne (2CCAM), des Montagnes du Giffre ou Faucigny Glières (CCFG) et qui se rendent dans un établissement du Pays du Mont-Blanc seront désormais pris en charge par leur collectivité.

Cet été et pour l'année à venir, nos équipes poursuivent leurs efforts pour accueillir et renseigner les familles et rendre toujours plus accessible ce service à nos administrés (permanences d'information du 1^{er} au 15 juillet de 13h30 à 16h30). ■

DES DÉMARCHES D'INSCRIPTION SIMPLIFIÉES

- **Une inscription rapide sur www.ccpmb.fr**

en page d'accueil ou dans
rubrique service
à la population / transports scolaires

- **Une inscription en 6 étapes faciles et claires**

- **Une inscription à toute heure, où que vous soyez**

- **Un paiement en ligne par carte bancaire**



la



⚠ ATTENTION : pour les élèves en dérogation, correspondance ou avec double carte, l'inscription papier reste obligatoire.

DES CIRCUITS EN ÉVOLUTION À COMBLOUX

Suite à des modifications, les élèves des écoles Sainte Marie et Beaugard ne seront plus pris en charge par le transport scolaire de la commune.

Collégiens et lycéens continueront bénéficier du transport scolaire de la Communauté de Communes pour se rendre dans leur établissement scolaire.

NÉGOCIATIONS POUR LE MAINTIEN DE LA DESSERTE LIHSA

Sur le Pays du Mont-Blanc, ce ne sont pas moins de sept lignes Lihsa qui desservent le territoire sur ses grands axes (départementales - fonds de vallées). En 2016, le Département a étudié la fréquentation des lignes, ce qui l'a amené à envisager une diminution de l'offre.

La CCPMB a réagi en faisant une contre-proposition au regard de sa connaissance du terrain et de la nécessité de promouvoir une mobilité alternative à la voiture.

Cela a permis d'échanger avec le Département qui a finalement décidé de revoir à la hausse les modifications envisagées.

La CCPMB se réjouit de ce choix.



Un festival «so British» !

Du 10 au 19 juillet, l'été sera musical avec le 19^e Festival Baroque du Pays du Mont-Blanc. Une édition aux couleurs de l'Angleterre.

Chaque année, les passionnés de musique baroque convergent vers le Pays du Mont-Blanc pour assister à un événement incontournable et désormais bien implanté sur notre territoire. En effet, depuis bientôt 20 ans, et grâce, entre autres, au soutien de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc, l'association «Cordon - Festival du Baroque du Pays du Mont-Blanc» propose au public une série de concerts de qualité dans les églises des villes et villages des Communautés de Communes Pays du Mont-Blanc et de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc.

«Grâce à ce festival intercommunal, le public, locaux ou touristes, est invité à découvrir le patrimoine baroque de notre territoire, une merveille trop souvent éclipsée par la renommée de nos montagnes.»

Après l'Espagne en 2015, le baroque anglais sera mis à l'honneur cette année, avec des œuvres de Henry Purcell, Benjamin Britten, Georg Friedrich Haendel et même des Beatles. Tradition et modernité se mêleront chaque soir au cours de 8 concerts mais aussi lors des «Concerts en après-midi». Si les concerts du soir peuvent intimider les néophytes, les petits concerts gratuits donnés en fin d'après-midi sont l'occasion idéale pour découvrir et tester cette musique si particulière.

Toujours dans une volonté pédagogique, afin de rendre la musique baroque accessible au plus grand nombre, les «Causeries avant concert» seront de nouveau organisées cette année. Un moment d'échange convivial entre le public et les musiciens autour des œuvres au programme.

«Grâce à ce festival intercommunal, le public, locaux ou touristes, est invité à découvrir le patrimoine baroque de notre territoire, une merveille trop souvent éclipsée par la renommée de nos montagnes» conclut Yann Jaccaz, Vice-président de la CCPMB en charge de la culture et Maire de Praz-sur-Arly. ■



LES TARIFS

1 concert :

- sur palce : 25 €
- en avane : 23 €
- tarif réduit (étudiant, handicapé) : 16 €
- enfant de moins de 15 ans accompagné : gratuit

Abonnements :

- 3 concerts : 21 €/concert
- 4 à 8 concerts : 20 €/concert

Les «Concerts en après-midi»

- gratuits

Informations et réservations :

www.festivalmontblanc.fr
info@festivalmontblanc.fr

LES CAUSERIES AVANT CONCERT

Avant chaque concert, le directeur artistique du festival, Hugo Reyne propose des rencontres entre le public et les musiciens afin de présenter l'œuvre qui va être interprétée, expliquer son contexte historique et apporter aux auditeurs tous les éléments nécessaires à sa compréhension.

Tous les soir de concert, de 18h à 19h.

